

# Contrôlé et confiné : dévoiler l'impact du contrôle technologique dans le CCAC de Samos

## *Résumé Exécutif*



© Romy Van Baarsen

## Résumé Exécutif

Le rapport « **Controlled and Confined : Unveiling the Impact of Tech-Driven Control in the Samos CCAC** » examine l'impact humain de l'utilisation de la technologie dans le centre fermé d'accès contrôlé de Samos (CCAC), à savoir le retrait des téléphones des personnes exilées à leur arrivée, ainsi que deux systèmes de sécurité informatique financés par l'UE et déployés dans l'installation : Centaur et Hyperion. Le rapport est le résultat d'une recherche d'un an financée par le Digital Freedom Fund et menée par I Have Rights (IHR) et Border Violence Monitoring Network (BVMN) entre décembre 2023 et décembre 2024. S'appuyant sur des entretiens avec des personnes exilées, des travailleurs et neuf experts, ainsi que sur des recherches documentaires, des demandes de libre accès à l'information (FOI) et des demandes d'accès des personnes concernées (DSAR), le rapport examine les implications de l'utilisation de la technologie sur la vie privée et les droits et libertés fondamentaux.

Contexte : Le CCAC de Samos est un centre financé par l'UE pour les demandeurs d'asile. Il illustre la volonté croissante d'utiliser des restrictions de mouvement et de la technologie pour surveiller, suivre et gérer les migrations. Caractérisé par des systèmes de surveillance, des points de contrôle, de multiples lignes de barbelés et une forte présence policière, il fonctionne effectivement comme une prison à ciel ouvert. Les personnes exilées sont détenues de facto et subissent des conditions de vie difficiles accentuées par une surpopulation du centre, avec un accès inadéquat aux produits de première nécessité. Fonctionnant dans le cadre des politiques de dissuasion de la Grèce et financés par l'UE, les CCAC servent de modèle au nouveau pacte de l'UE, ce qui suscite des inquiétudes quant à la reproduction de structures aussi restrictives et inhumaines dans toute l'Europe. Il est donc essentiel d'étudier le rôle des technologies dans les CCAC dans le cadre d'un contexte marqué par l'extension de la surveillance et du contrôle des personnes demandeuses d'asile.

Méthodologie : La recherche s'est concentrée sur des entretiens semi-structurés avec 59 personnes demandeuses d'asile qui étaient ou avaient été hébergées dans le CCAC de Samos, sept membres du personnel travaillant dans la structure et neuf experts, dont des journalistes et des universitaires. En plus de l'examen des documents publics, des demandes FOI ont été soumises aux organismes publics pour obtenir des informations non publiées. Beaucoup de ces demandes ont été refusées ou ignorées, entraînant des actions de suivi et une plainte auprès du Médiateur européen. De plus, des DSAR ont été déposées au nom du personnel de IHR et des personnes exilées, nous permettant d'en apprendre davantage sur les politiques de traitement des données et d'accéder à des centaines d'heures de vidéos de l'installation.

### Principales Constatations :

**1) Pratique généralisée de retrait des téléphones** : 88 % des personnes exilées interrogées ont déclaré s'être vu retirer leur téléphone, apparemment par la police hellénique. 58% des personnes dont les téléphones ont été retirés ont déclaré qu'on leur avait demandé de déverrouiller leurs appareils ou de fournir les codes d'accès. Lorsqu'ils ont été restitués, certains appareils présentaient des signes d'utilisation, tels qu'une connexion au réseau WiFi, un changement de batterie et des applications ouvertes. La durée du retrait varie, allant de quelques heures à plusieurs jours, et dans certains cas, jusqu'à deux semaines. La base juridique de cette pratique reste floue, tout comme son

objectif et la question de savoir si des données sont extraites et dans quelle mesure. La police hellénique nie cette pratique.

Les entretiens révèlent un manque de transparence et d'informations sur le retrait des téléphones. Sur les 52 personnes interrogées dont le téléphone a été confisqué, 96 % ont déclaré qu'elles n'avaient pas été informées des raisons de la confiscation de leur téléphone. 90 % ont déclaré qu'elles ne pensaient pas pouvoir refuser de remettre leur téléphone. 54 % ont déclaré avoir eu peur, s'être sentis impuissants, inquiets, angoissés et/ou mal à l'aise lorsque leur téléphone leur a été retiré.

Dans l'ensemble, le retrait des téléphones a été perçu par les personnes demandeuses d'asile comme l'utilisation la plus invasive de la technologie sur l'île de Samos. Elle les prive d'une communication vitale avec leurs proches, accroît leur isolement et leur vulnérabilité, et présente des risques importants en divulguant potentiellement les informations personnelles stockées sur les appareils.

**2) Centaur** est un système de sécurité informatique qui surveille le CCAC à l'aide de caméras de vidéosurveillance et de drones aériens. Il déploie l'analyse des mouvements par l'IA pour détecter et signaler les comportements, envoyant des alertes aux autorités, avec des flux en direct surveillés à distance par le ministère grec de la migration et de l'asile à Athènes. Les personnes interrogées ont indiqué que les caméras sont placées dans les espaces communs, notamment dans les cantines et les couloirs où les personnes doivent dormir à même le sol en raison de la surpopulation.

L'utilisation de caméras de vidéosurveillance et de drones a suscité des réactions mitigées parmi les personnes exilées interrogées. 46% des 57 personnes interrogées qui étaient au courant de la présence de caméras de vidéosurveillance ont déclaré se sentir plus en sécurité grâce à leur présence, tandis que 26% ont exprimé un sentiment de nervosité, de stress ou de peur. En revanche, sur les 37 personnes interrogées conscientes de la surveillance par drone, seules 16 % ont indiqué se sentir plus en sécurité, tandis que 32 % ont fait part de leur inquiétude, de leur détresse, de leur peur ou de leur sentiment d'être surveillées. Parmi les sept travailleurs interrogés, 86 % se sont sentis mal à l'aise ou surveillés par des caméras. Un seul travailleur savait que le centre était surveillé par des drones.

La recherche démontre que les autorités grecques ont manqué à leur devoir d'information sur la surveillance. Parmi les personnes exilées interrogées, 92% ont déclaré ne pas avoir été informées par les autorités de la surveillance par vidéosurveillance dans le CCAC de Samos, et 85% ont déclaré ne pas avoir vu de panneaux sur l'utilisation des caméras. De même, 100 % des travailleurs interrogés ont confirmé qu'ils n'avaient reçu aucune information des autorités sur les caméras et qu'ils ne se souvenaient pas avoir vu de panneaux indiquant que le CCAC était surveillé par de telles technologies.

L'Autorité hellénique de protection des données et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ont critiqué le ministère des migrations et de l'asile pour n'avoir pas fourni d'informations claires sur la surveillance dans le CCAC de Samos. Alors que le gouvernement affirme que le traitement des données est basé sur les intérêts légitimes ou le consentement, les entretiens révèlent que presque toutes les personnes interrogées, qu'il s'agisse de personnes demandeuses d'asile ou de travailleurs, n'ont pas été informées et ne se souviennent pas avoir consenti à ce traitement de données. Cela soulève de sérieuses inquiétudes quant à la légalité du traitement des données et au respect de la vie privée et d'autres droits fondamentaux.

**3) Hyperion** est un système de gestion qui régule l'accès aux installations en utilisant les données biométriques et l'authentification par carte d'identité. Les personnes retenues dans le CCAC doivent scanner leurs empreintes digitales et leur carte d'identité biométrique pour entrer, sortir et parfois se déplacer à l'intérieur du centre. Les travailleurs interrogés ont accès au centre en présentant uniquement leur carte d'identité nationale, c'est-à-dire sans avoir de carte biométrique ni besoin de scanner leurs empreintes digitales. A noter que 100% des travailleurs interrogés ont refusé d'enregistrer leurs empreintes digitales pour accéder au CCAC. En ce qui concerne la transparence, 71 % des personnes exilées interrogées ont déclaré ne pas avoir été informées de l'objectif de la collecte des empreintes digitales, ce qui constitue une violation manifeste des exigences du GDPR en matière de divulgation des raisons de la collecte des données et des droits des personnes. Bien que la collecte des empreintes digitales soit moins préoccupante que le retrait du téléphone ou la surveillance, 22 % des personnes demandeuses d'asile interrogées ont déclaré se sentir mal à l'aise. De nombreuses personnes interrogées ont fait part de leur frustration face aux procédures laborieuses d'entrée et de sortie, notamment les longues files d'attente, les multiples contrôles de sécurité et les restrictions strictes, comparant l'expérience globale à la vie dans une prison.

**4) Impact global :** Parmi les personnes exilées interrogées, les opinions sur la technologie dans le CCAC de Samos étaient mitigées. 34% estiment qu'elles améliorent la sécurité, 17% comparent leur expérience à un emprisonnement, citant des mesures de surveillance telles que les caméras et les scanners d'empreintes digitales, tandis que 22% ne signalent aucun impact. Par ailleurs, 100 % des travailleurs interrogés ont déclaré que les technologies ne les avaient pas fait se sentir plus en sécurité. Cependant, il est important de noter que lorsqu'on les interroge sur les changements nécessaires à apporter au CCAC, les personnes exilées donnent la priorité à l'amélioration des nécessités de base et des procédures plutôt qu'aux préoccupations concernant la technologie utilisée pour le contrôle et la surveillance.

**5) Implications pour les droits :** Le rapport soulève des inquiétudes concernant des violations potentielles de droits fondamentaux importants, qui comprennent notamment:

- **Le droit à la vie privée :** La surveillance intrusive, y compris le retrait des téléphones, la collecte de données biométriques et l'utilisation omniprésente de caméras, soulèvent de sérieuses inquiétudes quant aux violations potentielles de la vie privée et à l'utilisation abusive de données.
- **Droit à l'information :** Le manque de transparence concernant la collecte, le traitement et le partage des données laisse les individus dans l'ignorance de leurs droits, en violation des exigences du GDPR et en compromettant leur possibilité de demander des réparations légales.
- **Droit à l'information :** Le manque de transparence concernant la collecte, le traitement et le partage des données laisse les individus dans l'ignorance de leurs droits, ce qui constitue une violation des exigences du GDPR et compromet leur possibilité d'introduire des recours juridiques.
- **Dignité humaine :** La surveillance intensive et les conditions semblables à celles d'une prison dans le CCAC créent un malaise, de l'anxiété et un profond sentiment d'impuissance, certaines personnes interrogées comparant cette expérience à un emprisonnement.
- **Égalité et non-discrimination :** La surveillance biométrique et par IA risque d'amplifier les préjugés raciaux et ethniques, le manque de transparence et de responsabilité concernant

les opérations algorithmiques et les sources de données exacerbant les pratiques discriminatoires.

## **Recommandations à l'Union européenne et aux autorités grecques**

### **Transparence et responsabilité :**

- Enquêter sur le retrait des téléphones par les autorités chargées de l'application de la loi opérant à Samos et clarifier la base juridique utilisée pour l'opération.
- Rendre publics les détails techniques, les sources de données et les méthodes opérationnelles de Centaur et Hyperion.
- Réaliser et publier des évaluations de l'impact des opérations de traitement envisagées sur la protection des données à caractère personnel pour toutes les technologies à haut risque dans les CASC, conformément à l'article 35 du GDPR.

### **Protection des droits des personnes demandeuses d'asile :**

- Cesser de retirer les téléphones portables, car cela porte atteinte à la vie privée et entrave l'accès à l'aide.
- Fournir des informations accessibles sur les technologies de surveillance, y compris leur objectif et le traitement des données.
- Utiliser des méthodes moins invasives, comme les cartes d'identité non biométriques au lieu des empreintes digitales pour l'accès aux installations.

### **Garanties contre la discrimination**

- Veiller à ce que les algorithmes d'IA soient impartiaux en procédant à des tests rigoureux et à des examens externes.
- Rendre compte régulièrement de l'impact des technologies sur les groupes vulnérables et des mesures prises pour prévenir la discrimination.